



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMITÉS SALAIRES 2025

C'est le rendez-vous annuel, grand moment d'espoir mais aussi source de déception pour de nombreux salariés : **le comité local des salaires se tiendra dans les sites de FTV d'ici à fin avril 2025, et vous pouvez compter sur la Cfdt pour vous y représenter.**

À une condition : **que vous ayez explicitement donné votre accord** à la direction de communiquer, aux OS et aux élus présents au comité, des informations * sur votre rémunération.

Vous avez **jusqu'au vendredi 28 février 2025** pour donner votre accord.

La marche à suivre : Sur MonKiosque, cliquer :

- dans le menu déroulant sur « Menu des démarches »,
- puis sur « Développement professionnel ».
- Ensuite, sur « mes entretiens et autres formulaires ».

Vous remplissez, **vous autorisez** la communication des informations sur votre rémunération, votre âge, votre ancienneté, et surtout, **vous n'oubliez pas de signer !**

Attention, par défaut, le « NON » est coché dans MonKiosque. Il est donc indispensable, si vous souhaitez que les organisations syndicales aient accès à votre dossier, de remplir le formulaire de MonKiosque. La Cfdt invite aussi tous les nouveaux arrivants en CDI dans l'entreprise à effectuer cette démarche. **Vous n'avez pas accès à MonKiosque ? Contacter votre IRH ou RH par écrit, pour lui signaler votre accord.**

Pourquoi cette autorisation est-elle importante ? Parce que seule la situation d'un salarié ayant donné cette autorisation sera examinée lors du comité salaires. Et plus vous êtes nombreux à nous communiquer ces données, plus nous pourrions estimer votre situation dans votre collectif de travail, et ainsi comparer, mettre le doigt sur des disparités, etc.

Et comment ça marche ? Le comité se tient tous les ans, et doit permettre aux organisations syndicales représentatives et aux élus, d'examiner, avec les directions des établissements au sens CSE ou RP (familles professionnelles au siège, stations Outre-mer, antennes en région), les situations individuelles et collectives sur un plan salarial. Repérer les salariés qui n'ont pas bénéficié d'une mesure individuelle depuis trop longtemps, appuyer les demandes d'évolution fonctionnelle ou salariale, mesurer les disparités entre les uns et les autres, interroger les écarts de salaire, harmoniser les pratiques, garantir l'équité des salariés...

Le comité n'est pas décisionnaire, mais il peut alerter sur des situations anormales, ou accompagner des salariés en disparité. Sachez aussi que les membres des comités salaires locaux sont tenus à une **obligation de confidentialité** sur les informations communiquées.

AUTORISEZ LA TRANSMISSION DE VOS INFORMATIONS SALARIALES. Et n'hésitez pas à contacter vos représentants Cfdt, pour parler de votre situation salariale avant les comités salaires !

* **pour les PTA** : groupe et niveau de classification, niveau de placement, nature, pourcentage et date de la dernière mesure individuelle pour les PTA. Une liste des salariés sans revalorisation individuelle depuis 4 années révolues sera également fournie aux représentants du personnel.

Pour les journalistes (hors encadrement) : niveau de salaire de base et palier, nature du pourcentage et date de la dernière mesure individuelle, ainsi que la liste des journalistes n'ayant pas bénéficié d'une revalorisation individuelle depuis 4 années révolues.



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21 - cfdtgroupe@francetv.fr

JANVIER 2025

SUIVEZ-NOUS SUR

